

# LES PETITS CHANTEURS DE LAVAL

## AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale spéciale

Mercredi le 24 février 2021

Par vidéoconférence

19 h15

Laval, le 14 février 2021

Chers membres de soutien,

Vous êtes convoqués à une assemblée générale spéciale de la corporation LES PETITS CHANTEURS DE LAVAL. L'assemblée générale débutera à 19 h 15 et se déroulera par vidéoconférence.

L'an dernier, tel qu'approuvé par les membres lors de l'assemblée générale spéciale tenue le 18 juin 2020, LES PETITS CHANTEURS DE LAVAL se sont prévalus du programme de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC, <https://ceba-cuec.ca/fr/>) lancé par le Gouvernement du Canada afin de soutenir les petites entreprises et les organismes sans but lucratif face à la crise sanitaire. Le 4 décembre 2020, le gouvernement fédéral a annoncé la bonification du programme. LES PETITS CHANTEURS DE LAVAL souhaite bénéficier pleinement du programme, tel que bonifié.

Ce programme d'aide prend la forme d'un prêt sans intérêt, dont 25 % peut être radié complètement en cas de remboursement avant le 31 décembre 2022. Les Petits Chanteurs de Laval souhaite avoir recours à ce programme afin de constituer un fonds de liquidités d'urgence en cas de besoin pour faire face aux mois à venir.

En vertu des articles 77 et 224 de la *Loi sur les compagnies*, (L.R.Q. chapitre C-38), les administrateurs peuvent, lorsqu'ils le jugent opportun, faire des emprunts de deniers sur le crédit de la compagnie, s'ils y sont autorisés par un règlement approuvé par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée générale dûment convoquée à cette fin.

Nous souhaitons solliciter l'approbation des membres à se prévaloir de ce programme.

Vous trouverez en pièces jointes les documents suivants :

- Instructions de connexion à la vidéoconférence ;
- Ordre du jour de l'assemblée générale spéciale;
- Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 novembre 2020;
- Projet de règlement autorisant le recours par la Corporation au programme de *Compte d'urgence aux entreprises canadiennes* ;

Veillez prendre connaissance desdits documents et les avoir à portée de main au moment de participer à l'assemblée.

Nous vous demandons exceptionnellement de confirmer à l'avance votre participation à cette assemblée par courriel à l'adresse suivante : [cdrouin10@hotmail.com](mailto:cdrouin10@hotmail.com)

Nous souhaitons vous rappeler qu'en vertu des règlements généraux de l'organisation, la participation d'un minimum de 15 membres est requise afin de constituer quorum à toute assemblée générale des membres.

Nous souhaitons également vous rappeler qu'en vertu des règlements généraux de l'organisation, les choristes du CJL ayant atteint l'âge de la majorité sont invités à assister et ont droit de vote aux assemblées des membres ; pour tous les autres choristes, un parent ou tuteur a droit de vote aux assemblées des membres.

Au plaisir de vous rencontrer le mercredi 24 février prochain.

Christian Drouin  
Secrétaire du conseil d'administration